

ANNEXE

PROGRAMME DU CONCOURS D'ACCES A L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

I - EPREUVE D'ADMISSIBILITE :

1. Epreuve de culture générale : une composition portant sur un thème lié à des questions d'ordre politique, économique, social et culturel du monde contemporain :

- géographie humaine et économique de l'Algérie ;
- histoire de l'Algérie (mouvement national, la guerre de libération nationale, les grandes figures de la révolution algérienne) ;
- objectifs du développement du millénaire ;
- les grands défis du III^{ème} millénaire (paix, guerre, terrorisme, sécurité, eau, énergie, émigration, pauvreté et faim, éducation, environnement, mondialisation) ;
- les technologies de l'information et de la communication ;
- bonne gouvernance, démocratie, droit et libertés, société civile, participation et citoyenneté ;
- le phénomène bureaucratique ;
- le dialogue des civilisations ;
- le dialogue social.

2. Epreuve d'institutions politiques et de droit public

2.1. Droit constitutionnel :

- les différents régimes constitutionnels ;
- le principe de séparation des pouvoirs ;
- le régime constitutionnel algérien ;
- les Constitutions algériennes :
 - o le pouvoir législatif ;
 - o le pouvoir exécutif ;
 - o le pouvoir judiciaire ;
- le conseil Constitutionnel.

2.2. Droit administratif :

- les caractéristiques du droit administratif ;
- le principe de légalité ;
- l'acte administratif ;
- le contrat administratif ;
- la police administrative ;
- le service public ;
- l'administration centrale ;
- les collectivités territoriales :
 - o la wilaya ;
 - o la commune ;
- les autorités administratives indépendantes ;
- les autorités de régulation ;
- centralisation, déconcentration et décentralisation ;
- les contrôles administratifs : le contrôle de tutelle et le contrôle hiérarchique ;
- la loi et le règlement ;
- la justice administrative : organisation et fonctionnement ;
- les recours administratifs ;
- les conditions de recevabilité des recours administratifs ;
- la responsabilité administrative ;
- l'exécution des décisions de justice.

2.3. Droit de la fonction publique :

- les systèmes de fonction publique ;
- le statut général de la fonction publique algérienne ;
- droits et obligations du fonctionnaire.

3. Epreuves portant sur les questions économiques et sociales

1) Pensée économique :

- classique ;
- néo classique ;
- Keynésienne et néo Keynésienne.

2) Les agents économiques :

- les ménages : la consommation et ses déterminants, l'épargne et ses déterminants, demande d'un bien et ses déterminants ;
- les entreprises : la production, productivité et rentabilité, politique des prix et marchés, choix d'investissements et financement ;
- fonction production ;
- les déterminants de l'offre sur les marchés ;
- l'Etat : l'intervention de l'Etat dans la sphère économique ;
- la demande publique ;
- la dépense publique.

3) Monnaie et financement de l'économie :

- les institutions financières ;
- déterminants de la demande et de l'offre de monnaie ;
- déterminants du taux d'intérêt ;
- création monétaire ;
- marchés monétaires et marchés financiers ;
- inflation ;
- balance des paiements et mouvements de capitaux.

4) Economie internationale, échanges extérieurs :

- courants d'échanges, zones économiques ;
- les Pays en voie de développement dans le commerce international ;
- la division internationale du travail ;
- l'organisation mondiale du commerce ;
- l'intégration économique régionale ;
- mondialisation, régionalisation ;
- économie mondiale et globalisation : causes et effets ;
- tripolarisation de l'espace économique mondial.

5) Politiques économiques :

- politiques conjoncturelles et politiques structurelles ;
- cadre d'intervention de l'Etat : les fonctions traditionnelles de l'Etat, l'Etat providence, l'Etat régulateur ;
- fondements de l'intervention de l'Etat : biens publics, les effets externes, défauts du marchés ;
- instruments de la politique économique : politique budgétaire et fiscale, politique monétaire et financière, protectionnisme et libre échange, politique de l'offre et de la demande.

6) Politiques économiques de l'Algérie :

- programmes d'ajustement structurel ;
- politique de soutien à la relance économique.

4. Epreuve de relations internationales

4.1. Le système international :

- l'ONU : organisation et fonctionnement ;
- les organisations du système des Nations Unies.

4.2. Les organisations régionales :

- l'Union africaine ;
- la Ligue des Etats arabes ;
- l'Union du Maghreb arabe ;
- l'Union européenne ;
- L'OTAN.

4.3. La sécurité internationale :

- la sécurité en Méditerranée ;
- la sécurité régionale en Afrique ;
- l'évolution de la problématique du concept de sécurité : l'approche multidimensionnelle ;
- les nouveaux défis de sécurité ;
- le terrorisme international ;
- l'évolution de la nature des conflits internationaux.

4.4. Coopération internationale :

- la mondialisation : principes, objectifs et effets ;
- le FMI et le problème de la dette internationale ;
- les relations Nord - Sud ;
- les échanges Sud- Sud ;
- la diplomatie économique ;
- le partenariat Euro-méditerranéen ;
- la problématique des questions environnementales ;
- l'OPEP : dimension économique et enjeux politiques.
- enjeux culturels et relations internationales.

4.5. L'action extérieure de l'Algérie :

- les grands axes de la politique étrangère de l'Algérie ;
- la politique africaine de l'Algérie ;
- l'approche algérienne du partenariat Euro-méditerranéen ;
- l'accord d'association Algérie - Union Européenne ;
- les perspectives de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC.

5. Epreuve de langues :

5.1. Arabe :

- dissertation.

5.2. Français :

- épreuve.

5.3. Anglais :

- épreuve.

II - EPREUVE ORALE D'ADMISSION.

L'épreuve orale consiste en un entretien de culture générale avec un jury d'examen, portant notamment sur les problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels.